



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/523

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 16 octobre 2023 de la société SOLUTIONS 30 sise 2229 route des Crêtes, à – 06560 - VALBONNE représentée par Monsieur ROVERA Yannick et agissant pour le compte d'ORANGE ,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

L'entreprise SOLUTIONS 30 effectuera des travaux de remplacement de câble en aérien avec camion nacelle au droit de la RD97 et du chemin de la Fondaille, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### **Article 2 :**

Pour les besoins du chantier, l'entreprise SOLUTIONS 30 sera autorisée à stationner sur le domaine public.

En raison de l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation sur la RD97 au droit de la zone de travaux sera alternée par feux tricolores et le dépassement sera interdit.

#### **Article 3 :**

La présente permission de voirie est valable du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023 inclus.

#### **Article 4 :**

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise SOLUTIONS 30 qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### **Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

#### **Article 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 16 octobre 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

